

ARRÊTÉ n° 2026-10-A046

du Maire de la Commune d'IZE

**Portant Route Barrée Rue des Lavandières à
Izé à compter du 19 octobre 2026 et jusqu'au 30
octobre 2026, Commune d'IZE.**

Madame JACQUEMIN Carine, Maire de la Commune d'IZE,

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-8, R 411-21-1 et R 411-25,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-1,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par arrêtés successifs,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8^{ème} partie -signalisation temporaire), approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et complété,

Vu la demande de l'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE, 5 Impasse des frères Lumière – BP 63013 à LAVAL (53063) représentée par Monsieur Corentin MALET, reçue le 07/10/2026 en mairie,

Considérant que la sécurité publique, pendant la durée des travaux nécessite de barrer la route

ARRETE

Article 1er - Pendant la durée des travaux de REHABILITATION DES RESEAUX EU ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE, **la Rue des Lavandières sera barrée.**

Article 2 - La signalisation temporaire liée à la réglementation de la circulation sera mise en place par l'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE, 5 Impasse des frères Lumière – BP 63013 à LAVAL (53063)

Article 3 - Le présent arrêté sera affiché en Mairie par les soins de Madame le Maire de la Commune d'IZE.

Article 4 - Copies conformes du présent arrêté seront notifiées par Madame le Maire à :

- M. le commandant du groupement de gendarmerie de la Mayenne à Laval,
- M. le directeur départemental d'incendie et de secours de la Mayenne,
- M. le directeur départemental des territoires à Laval,
- M. le responsable de l'agence ATDC, Conseil Départemental, 86 rue du Pressoir Salé à LAVAL
- L'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE

Chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

A Izé, le 14/10/2026

Le Maire

Carine JACQUEMIN

